Fiche n°2 : Circuit d'assistance sur les questions liées au REU

En cas de question, vous pouvez consulter la documentation sur le portail Elire, dans l'onglet assistance, dans la rubrique « Accès à la documentation en ligne ».

Pour certaines d'entre elles, des formulaires « assistance » sont accessibles depuis le portail Elire ou depuis votre logiciel éditeur pour signaler :

- une radiation à tort suite à une perte de nationalité ou condamnation,
- une radiation à tort suite à un décès,
- une confusion entre l'électeur et un autre individu,
- l'absence d'un décès,
- l'absence d'une décision de justice,
- l'absence d'un jeune
- une inscription par erreur dans votre commune,
- une contestation d'état civil d'un électeur né à l'étranger (attention si l'électeur est né en France il n'y a pas de formulaire à saisir, il devra lui-même faire la démarche en ligne à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454)

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question dans la documentation, vous devez adresser vos demandes à la préfecture. En effet, nous sommes votre premier interlocuteur en cas de problème ou de question.

Merci de privilégier les demandes par mail à l'adresse suivante :
pref-elections@vosges.gouv.fr

Si nous ne sommes pas en mesure de vous répondre, c'est nous qui prendrons l'attache de l'INSEE pour vous apporter une réponse.